



Bilan 2014 d'émission de gaz à effet de serre de Concarneau Cornouaille Agglomération

Conformément aux articles L. 229-25
et R 229-46 et suivants du code de l'environnement

Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille

NAF : 8411Z

SIREN : 242 900 769

SIRET : 242 900 769 000 25

Adresse : 1 rue Victor Schœlcher – CS 50363 – 29186 CONCARNEAU CEDEX

Nombre de salariés en 2014 : 134

Description sommaire de l'activité : établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

Année de reporting : 2014

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Périmètre opérationnel retenu

Le périmètre retenu pour ce premier bilan est issu de l'approche organisationnelle. Il comprend l'ensemble des sources d'émission des catégories (scopes) 1 et 2 correspondants aux services et compétences de CCA en 2011, à savoir :

Scope 1 - poste 1 (combustibles) :

- bâtiments propriétés de CCA : hôtel d'agglomération, locaux de la rue Bayard, centre technique communautaire, centre d'exploitation Coralie, centre aquatique du Porzou et espace aquatique de Rozanduc.
- bâtiments mis à disposition de CCA : piscine de Rosporden (Caneton), musée de la pêche.

Scope 1 - poste 2 (carburants) :

- véhicules propriétés de CCA : véhicules de service, e-bus, bus urbains Coralie, et bennes à ordures ménagères
- véhicules utilisés par des prestataires pour l'exercice des compétences de CCA : cars du réseau Coralie, véhicules des personnels de l'OPAH et véhicules de collecte des encombrants, des déchets verts et du verre.

Scope 2 - poste 6 (électricité) :

- bâtiments propriétés de CCA : hôtel d'agglomération, locaux de la rue Bayard, centre technique communautaire, centre d'exploitation Coralie, équipements de la ZA de Dioulan, centre aquatique du Porzou et espace aquatique de Rozanduc.
- bâtiments mis à disposition de CCA : piscine de Rosporden (Caneton), musée de la pêche.
- bâtiments loués par CCA : local du Moros (Direction du Développement économique), local OPAH, locaux provisoires du musée de Pont-Aven

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)						Évolution 2011-2014 (TCO ₂ e)
		2011			2014			
		CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)	CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)	
Emissions directes	1	494,37	0	494,37	439,5	0	439,5	-54,87
	2	482,79	0	482,79	1328,6	0	1328,6	845,81
	3	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
	4	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
	5	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
	Sous total		977,16	0	977,16	1768,1	0	1768,1
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	113,1	0	113,1	136,8	0	136,8	23,7
	7	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-
	Sous total		113,1	0	113,1	136,8	0	136,8
Total		1090	0	1090	1905	0	1905	-

CO₂ b: CO₂ issu de la biomasse

Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Émissions du poste 1 :

Les données sont issues des factures des fournisseurs de combustible (en litres ou en mètres cubes). Le récolement est complet pour l'année 2014, à l'exception des données manquantes du centre d'exploitation Coralie. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la base carbone ; l'incertitude est donc celle de la base carbone.

Émissions du poste 2 :

Concernant les véhicules de la flotte de CCA, les émissions sont calculées sur la base des factures détaillées du fournisseur de carburant (volume consommé). L'incertitude en résultant est donc celle liée aux facteurs d'émission de la base carbone pour l'essence et le gasoil.

Pour les véhicules utilisés par les prestataires de CCA en matière de transport interurbain ou scolaire, de collecte des déchets verts, du verre et des encombrants et pour l'OPAH, l'estimation des émissions a été calculée sur la base de kilomètres parcourus, avec une consommation moyenne déterminée en fonction du type de véhicule (poids-lourd ou véhicule léger). L'incertitude ne peut être évaluée avec précision, mais elle est élevée.

Émissions du poste 6 :

De la même façon que pour le poste 1, les émissions du poste 6 (électricité consommée par les bâtiments) sont basées sur les factures fournies par EDF (kWh). Les incertitudes sont celles de la base carbone.

Le récolement n'a pu être réalisé pour la plupart des zones d'activités et des équipements dont la gestion est réalisée par les communes (locaux administratifs du musée de Pont-Aven).

Exclusion de sources et postes d'émission de gaz à effet de serre

Outre les sources du scope 3, dont la prise en compte est facultative, le présent bilan a exclu les sources suivantes :

- atelier relais situé à Tourc'h,
- syndicat d'élimination des ordures ménagères VALCOR (usine d'incinération et déchèteries) ;
- bâtiments et véhicules de la fourrière animale
- centres d'exploitation des cars interurbains Le Meur.

Dans le premier cas, l'atelier est considéré comme n'étant pas une activité de la communauté d'agglomération.

Dans le second cas, CCA a délégué sa compétence en matière d'élimination des ordures ménagères au syndicat mixte VALCOR. Nous considérons donc, conformément à la méthode recommandée par le ministère de l'écologie, de ne pas compter ces émissions dans le bilan de Concarneau Cornouaille Agglomération. Les émissions considérées sont à intégrer au bilan du syndicat mixte VALCOR.

Dans les deux derniers cas, l'enquête sur les consommations n'a pu être effectuée compte-tenu du mode de délégation et de l'affectation des équipements à un territoire bien plus large que celui de CCA.

Utilisation de facteurs d'émission différents de ceux de la base carbone

Pour l'électricité, nous avons pris un facteur d'émission de 110 géqCO₂ pour 1 kWh. Ce chiffre résulte d'une moyenne des ratios Ener'GES concernant le chauffage, l'éclairage et l'eau chaude sanitaire. C'est le chiffre retenu à l'échelle du pays de Cornouaille par Quimper Cornouaille Développement.

Mise à disposition du bilan d'émission de gaz à effet de serre

Le présent bilan est rendu public sur le site internet de CCA : <http://www.cca.bzh>.

Responsable du suivi

Monsieur Yann GUILLOU, Responsable Aménagement et Développement Durable
Concarneau Cornouaille Agglomération
1 rue Victor Schœlcher – CS 50636
29186 CONCARNEAU CEDEX
Tél : 02.98.97.11.88. / Mél : yann.guillou@cca.bzh